Image not found or type unknown

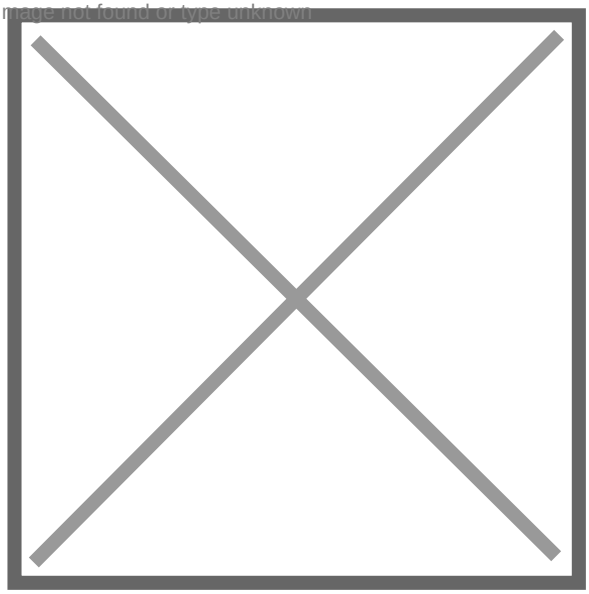

Droit de garde - droit parantal

Par **Badou**, le **02/03/2008** à **22:43**

Bonjour, et merci à tous pour votre site qui a le mérite de donner des informations juridiques à titre gracieux à une époque où tout ai payant, dans une société où le miséreux ne peut se défendre, souvent par faute de moyens financiers.
Je fais des recherches sur mon enfance et viens d'apprendre que mes 2 parents ont été "déchus de leur droit de garde".
Quelle est la différence entre "droit de garde" et "droits parentaux" ?
J'ai été entièrement prise en charge par le service à l'enfance (anciennement DDASS) à l'âge de 5 ans (en 1959) suite à un jugement. La DDASS m'a laissée chez la famille d'accueil où j'étais déjà depuis mes 9 mois. J'étais la 1ère et la + jeune de la fratrie (7 enfants) à quitter le domicile familial, mais j'ignoire dans quelles circonstances, ... et qui a pris cette décision.
Quels sont, aujourd'hui, mes devoirs et obligations vis à vis de mes parents ?
Merci pour votre aide.

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés